



USER MANAGEMENT LA GESTION APPLICATIVE DES ACCES

1. Positionnement du problème

Dans le cadre de vos activités, vous souhaitez mettre à disposition de façon centralisée, sécurisée et "traçable" des services ou des informations consultables par un grand nombre d'utilisateurs potentiels ou par un public plus ciblé. Vous souhaitez permettre un accès aisé, convivial et rapide à des applications sécurisées ? Vos utilisateurs se plaignent de devoir utiliser de multiples mots de passe ou tokens pour accéder à vos applications ? Vous ne souhaitez pas développer et gérer votre propre système d'enregistrement et de gestion des accès ? Nous pouvons, en fonction de vos besoins, répondre à vos attentes spécifiques et ce, de façon modulable.

2. Perspectives de solution

2.1. Service de base – Processus général

Nous vous offrons la possibilité de recourir à notre système "User Management Entreprises" que nous utilisons pour gérer les activités ayant trait à l'e-government.

Les activités de base que nous offrons couvrent les aspects suivants :

- l'identification des utilisateurs potentiels et l'enregistrement de leur qualité (rôle de Registration Authority) ;
- la communication des noms et des mots de passe aux utilisateurs (autorisation). La possibilité vous est également offerte d'utiliser des tokens permettant un accès sur la base d'une clé d'authentification personnelle sans mot de passe (rôle de Credential Service Provider). La génération et la communication des tokens avec leur clé personnelle font partie de notre offre de services ;
- l'extension des droits d'accès pour un utilisateur déjà enregistré ;
- l'authentification de l'identité de la personne accédant aux services ;
- à tout ceci viennent s'ajouter les logging des accès (sécurité) ainsi que l'assurance par nos services de la pérennité des accès ouverts en cas de perte des autorisations d'accès ;
- les mandats électroniques : laissez votre prestataire gérer les accès ;
- le processus de la gestion des accès est un processus complexe qui peut s'avérer lourd à gérer ; d'une part, le nombre d'utilisateurs potentiels peut être très important et d'autre part, les évolutions au cours du temps peuvent être nombreuses et rapides. Afin de résoudre ce problème, nous vous offrons la possibilité d'utiliser la technique des mandats électroniques permettant la délégation des droits d'accès auprès de prestataires de services reconnus. Ceux-ci auront la responsabilité de créer et de gérer leurs propres utilisateurs ainsi que d'attribuer les autorisations d'accès. Concrètement, vous désignez votre gestionnaire local au sein de votre institution et ce dernier prend en charge la désignation des collaborateurs pouvant avoir un accès ainsi que la gestion de ce dernier (créer, modifier, révoquer...). Cette gestion des mandataires est intégrée dans notre système de gestion des accès et peut être prévue en fonction de vos besoins dans le cadre de vos applications.

2.2. Options

2.2.1. La carte d'identité électronique

Pour les applications nécessitant des niveaux de sécurisation plus sophistiqués, nous pouvons mettre à votre disposition un service permettant d'identifier formellement et en ligne un utilisateur simplement par lecture de sa carte d'identité électronique. Les accès sont ensuite autorisés ou refusés en fonction des droits associés à cette identification. Ce service de base, mis à disposition sur le portail de la sécurité sociale, garantit l'attribution des accès à la bonne personne. L'utilisation de la carte d'identité électronique n'exclut pas l'usage des autres techniques d'identification citées auparavant et n'exige aucune adaptation au niveau applicatif.

2.2.2. Pour les organismes non sécurité sociale – Module FAS

Vous ne faites pas partie des organismes de sécurité sociale ? Vos applications nécessitent de recourir à un processus d'authentification ? Nous mettons à votre disposition notre service de base FAS qui vous dispense de créer et de gérer votre propre système d'authentification. Dès qu'un utilisateur veut se connecter à vos applications, nous vérifions ses autorisations et donnons ou refusons l'accès.

3. Avantages de recourir aux services proposés

- implémentation rapide et standardisée de vos applications avec possibilité de réutilisation de l'existant ;
- réduction des coûts en s'intégrant dans un processus de gestion des accès existants ;
- multifonctionnalité : identification unique pour accéder à plusieurs applications centralisées ou décentralisées et permettant une convivialité et une flexibilité optimales ;
- sécurisation adaptée aux besoins identifiés et gestion des accès aux applications ;
- prise en charge des activités du Registration Authority et du Credential Service Provider.

4. Coûts

Les coûts pour le recours à nos services pour la gestion des accès de vos applications sont modulables en fonction de vos besoins. L'utilisation du service de base permettant les vérifications nécessaires est prise en charge par le portail de la sécurité sociale. Le montant estimé pour l'intégration d'une application standard dans notre système de gestion des accès (LDAP et UMAF) s'élève à 5500 € (hors TVA). Nous pouvons, à votre demande, procéder à une estimation intégrant les différents composants nécessaires à la mise en place de la solution répondant au mieux à vos attentes.

5. Disponibilité

Notre service de base ainsi que les options proposées sont opérationnels. La phase préparatoire qui précède la mise en production prendra en moyenne cinq jours en ce qui concerne le LDAP et trois mois dans le cadre UMAF. L'authentification au moyen de la carte d'identité électronique est opérationnelle.